

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2014**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN.

Procurations : David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA.

Secrétaire de séance : Adrien BONNET

Date convocation : 19 juin 2014

N°2014-073

Objet : Tarification du temps d'accueil méridien à compter du 1^{er} septembre 2014

Rubrique : 7.6.1

Rapporteur : Marie-José AMAH

- Vu les délibérations du 27 septembre 2012 et du 19 décembre 2013 définissant la participation familiale pour la restauration scolaire,

- Vu que le marché restauration arrive à son terme le 31 août 2014 et qu'un nouveau marché est lancé et compte tenu de l'augmentation du prix unitaire du repas,

- Vu la délibération du 20 décembre 2012 définissant la participation parentale pour les familles adoptant le panier repas,

Le prestataire propose en outre de fournir un "panier repas" comprenant un service d'accueil spécifique de l'enfant présentant des troubles de santé, ainsi que la remise d'un Kit panier repas par convive concerné pour les repas fournis par les familles.

Il comprend :

- un sac isotherme (une unité pour l'année scolaire),
- des barquettes à usage unique supportant un réchauffage micro-onde,
- des sacs plastiques pour le conditionnement des repas,
- des couverts, un gobelet et une serviette jetables (remis chaque jour au convive par SODEXO),
- des étiquettes autocollantes d'identification des plats et des repas,
- un guide de conseil à l'attention des parents (une unité pour l'année scolaire).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

Il est proposé de revoir la participation parentale pour le temps méridien (repas + animation) et pour les kits panier-repas d'appliquer la tarification aux familles suivant les mêmes tranches et le même pourcentage de prise en charge communale que pour le temps méridien traditionnel :

QUOTIENT MENSUEL	PARTICIPATION FAMILIALE MALZEVILLOIS et MAXOIS		PARTICIPATION FAMILIALE NON MALZEVILLOIS	
	Repas + animation	Kit Panier repas + animation	Repas + animation	Kit Panier repas + animation
De 0 à 300,99 €	2.69 €	0.54 €	2.69 €	0.54 €
De 301 € à 900,99 €	3.23 €	0.65 €	3.43 €	0.69 €
de 901 € à 1300.99 €	3.76 €	0.75 €	3.94 €	0.79 €
De 1301 € à 2000.99 €	4.33 €	0.87 €	4.43 €	0.89€
De 2001 € à 3240.99 €	4.54 €	0.91 €	4.66 €	0.93 €
De 3241 € à 5000.99 €	4.75 €	0.95 €	4.89 €	0.98 €
>= à 5001	5.10 €	1.02 €	5.36 €	1.07 €
Pas de justificatif de quotient	5.10 €	1.02 €	5.36 €	1.07 €

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 février 2013 indexant la participation parentale pour les familles adoptant la formule plateaux repas hypoallergéniques (1 plateau-repas complet parmi une gamme de 17 comprenant une entrée, un plat principal et un dessert) à la participation parentale pour le temps méridien avec repas traditionnel.

Il est en outre proposé que le tarif de l'accueil « dépannage » (enfant présent en dehors des jours prévus par l'abonnement) reste indexé au prix de l'accueil prévu dans le cadre classique des inscriptions. Le coût de l'accueil d'urgence, pour les enfants présents sur le temps de pause méridienne, mais non inscrits et dont le repas n'a donc pas été commandé, est fixé à 6.69 €.

Vu l'avis favorable de la commission Temps de l'Enfant réunie le 16 juin 2014,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ
5 Abstentions

(C. Marchal-Tarnus, J.C. Bouly, S. Livolsi, C. Choteau-Lesnes, JY. Sausey)

- **ADOpte** les nouvelles tranches et les nouveaux tarifs du temps d'accueil méridien applicables à compter du 1^{er} septembre 2014 tel que défini dans le tableau ci-dessus,
- **ADOpte** la tarification des accueils de dépannage et d'urgence,

Le Maire,
Bertrand KLING

